

BTS COMPTABILITE COPROPRIETE

Diplôme du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation mis en place en partenariat avec le lycée Gaston Berger et l'UCH.
BAC+2 — Titre RNCP Niveau 5

Le BTS COMPTABILITE COPROPRIETE forme des comptables capables d'exercer dans tous les secteurs d'activités et notamment dans l'immobilier avec tous types de clientèle.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le BTS Comptabilité COPROPRIETE forme des comptables capables d'exercer dans tous les types de clientèle.

L'insertion professionnelle est facilitée par :

- L'organisation des cours en alternance
- Le partenariat avec plusieurs bailleurs sociaux.

MODALITES D'ACCES ET D'ADMISSION

La formation s'adresse aux étudiants titulaires d'un BAC (BAC Général, BAC Pro commerce/vente, BAC Technologique STMG).

Le BTS est proposé sous forme de VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels) ou de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Le recrutement se fait sur dossier de candidature et entretien de Mars à Juillet et les enseignements débutent en Septembre.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- 2 ans de formation
- 1 350 heures d'enseignement
- Dans les locaux du Lycée Gaston Berger

Méthodes mobilisées : cours magistraux, jeux de rôles, mises en situations, exercices pratiques, parallèle avec les situations de travail.

Modalités d'évaluation : contrôle continu en cours de formation et épreuves finales du BTS



RYTHME DE L'ALTERNANCE

Durant l'année du BTS, les étudiants réaliseront une alternance entre enseignements et entreprise. Le rythme d'alternance est de 2 jours en formation (jeudi et vendredi) et de 3 jours en entreprise par semaine.

CONTENU DE LA FORMATION

Les enseignements sont organisés en 10 blocs de compétences :

BLOC 1 : Traitement et contrôle des opérations comptables, fiscales et sociales

BLOC 2 : Fiabilisation de l'information et du système d'information comptable (SIC)

BLOC 3 : Situations de contrôle de gestion et d'analyse financière

BLOC 4 : Culture Générale et expression

BLOC 5 : Caractériser et analyser les choix organisationnels en matière de système d'information comptable et de gestion

BLOC 6 : Langue vivante étrangère : anglais

BLOC 7 : Mathématiques appliquées

BLOC 8 : Culture économique, juridique et managériale

BLOC 9 : Comptabilité de la Copropriété

- Cadre général de l'environnement du fonctionnement de la copropriété
- Appels de fonds et budgets
- Gestion courante et exceptionnelle de la copropriété
- Suivi de la trésorerie – Rapprochement bancaire
- Préparation des comptes annuels
- Traduction comptable du procès-verbal de l'assemblée générale
- Mise en place d'une communication efficace et efficiente via les nouvelles solutions digitales telles que les applications

Pour la Validation du diplôme, l'étudiant(e) doit valider les 7 blocs de compétences. Il/Elle doit obtenir la moyenne minimum de 10/20.

L'étudiant ne validant pas le diplôme dans sa globalité peut tout de même valider 1 ou plusieurs blocs de compétences pour une durée de validité de 3 ans.

Certificateur : ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

ACCOMPAGNEMENT

En tant qu'étudiant à l'UCH, vous bénéficiez d'un accompagnement par nos Référents tout au long de votre parcours afin d'assurer la réussite de votre expérience professionnelle en entreprise et de votre diplôme.

Cette formation est ouverte aux personnes en situation de handicap. Pour plus d'informations, veuillez contacter notre référent handicap : Cécile HENIMANN : cecile.henimann@univ-habitat.fr – 03.59.35.55.07

COMPETENCES ACQUISES

L'étudiant sera capable :

- Se situer et identifier le rôle et les ressources du système d'information comptable en termes de traitement d'informations.
- Identifier et rechercher les textes légaux et réglementaires à mettre en œuvre dans l'organisation.
- Appréhender les mécanismes comptables et les principes de l'enregistrement comptable de base.
- Etablir des documents commerciaux (doit et avoir) et calculer et appliquer des réductions commerciales et financières, avances et acomptes, frais accessoires dans le respect des procédures et de la réglementation.
- Contrôler les procédures relatives aux opérations commerciales avec les fournisseurs, les opérations à traiter, repérer les anomalies et corriger les erreurs entre les documents (comptables et commerciaux) et alerter.
- Mettre à jour les données clients / fournisseurs (PGI, papier et numérique), effectuer les opérations de contrôle
- Mettre en œuvre les procédures internes pour l'archivage.

METIERS PREPARES

Les enseignements étant professionnalisant, la formation permet une entrée immédiate dans le monde du travail vers les métiers suivants :

- Comptable
- Comptable spécialisé
- Assistant comptable
- Aide comptable

TARIF

Les frais pédagogiques de la formation en apprentissage ou en contrat de professionnalisation ne sont pas à la charge de l'alternant. Pour plus d'informations sur la tarification, veuillez nous contacter.

POUR POSTULER

Veuillez transmettre vos candidatures à uch@univ-habitat.fr

CONTACT

Université des Compétences
Habitat
121 Quai de l'Ouest – 59 000 LILLE
uch@univ-habitat.fr
Métro Bois Blancs
Un parking est disponible au sein
de l'UCH

